# ROUSSET

LE MAGAZINE DE MON VILLAGE | SUPPLÉMENT DU N°100 | JUILLET 2021

# Spécial Rentrée Scolaire 2021



L'année scolaire 2020/2021 a été pour les enfants une année faite de contraintes que ce soit sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire. Enfin, nous voyons arriver les beaux jours avec, petit à petit, la levée des règles sanitaires. Ces moments difficiles durant lesquels nous avons essayé de répondre du mieux possible aux besoins des enfants, des parents, des enseignants, seront, je l'espère, oubliés à la rentrée prochaine. On a tous envie de retrouver les moments conviviaux passés en famille ou entre amis, aussi je souhaite à chacun et chacune d'entre vous de passer un bel été, de profiter des vacances et de revenir en septembre en laissant derrière nous cette pandémie.

La rentrée scolaire 2021/2022 est un nouveau commencement pour vos enfants qu'ils se rendent à l'école ou à la crèche, que cette nouvelle année scolaire soit une belle rentrée pour tous!

#### Gilda DE MINGO

1<sup>re</sup> Adjointe Déléguée à l'Éducation, la Jeunesse et la Petite Enfance





#### **MULTI ACCUEIL MUNICIPAL**

Deux structures pour mieux répondre à vos attentes :

de 3 à 12 mois : «Les Frimousses»
 (25 places)

Chemin de la Tuilière

Directrice : Virginie MAILLARD

Tél.: 04 42 53 38 63

• de 9 mois à 3 ans : **Trampoline** (70 places)

Centre de la Petite Enfance avenue Jean Aubert

Directrice: Christine GABORIAU

Tél.: 04 42 53 27 55

Les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 tout au long de l'année, sauf en août et pendant les vacances de Noël.

#### RÉOUVERTURE DES 2 STRUCTURES LES FRIMOUSSES

Prise de contact avec les familles mardi 31 août et mercredi 1er septembre.

Accueil des enfants à partir du jeudi 2 septembre pour l'adaptation.

#### **TRAMPOLINE**

Prendre rendez-vous par téléphone **le 30** août de 9h à 16h30 pour passer à la crèche avec l'enfant **le 31 août** ou **le 1**er septembre, rencontrer l'équipe et établir un planning d'adaptation.

Réunion avec les parents (sans les enfants) **le mardi 31 août à 17h30** dans les jardins et cours de la structure.

Pour les petits nouveaux, la rentrée sera effective après 1 ou 2 semaines d'adaptation.

## INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription se font par courrier à l'attention de M. le Maire.

Il est utile de préciser la date de naissance de l'enfant ou le mois prévu d'accouchement et la date de rentrée souhaitée.

Lors de l'admission, les pièces suivantes sont à fournir :

#### Auprès du service des Affaires Scolaires :

- N° d'allocataire CAF
- Livret de famille
- Avis d'imposition N-1 du foyer
- Justificatif de domicile récent

#### Auprès de la Directrice concernée :

- Carnet de santé de l'enfant
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

#### **PAIEMENT**

Un avis des sommes à payer sera envoyé chaque mois aux familles par le Centre des Finances Publiques.

Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- par internet en se connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr.

Les factures détaillées seront transmises par la crèche pour information.



# INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

## **ÉCOLE MATERNELLE** SIMONE VEIL

Les listes des élèves répartis dans les classes seront affichées devant l'école mercredi 1er septembre à 17h.

L'école maternelle de Rousset accueillera, pour la rentrée 2021-2022, 180 élèves répartis en 7 classes.

La dotation de la commune allouée par enfant scolarisé à l'école maternelle est de 48€.

Rentrée le jeudi 2 septembre à 8h20 pour les enfants de moyenne et grande section.

Les enfants de petite section rentreront tous à 10h.

La garderie sera assurée le jour de la rentrée.

Il n'y aura pas de cantine le premier jour pour les enfants de petite section.

Les inscriptions pour les nouveaux arrivants se feront **lundi 30 août après-midi** (13h30 à 16h30) uniquement à l'école auprès de Mme Florence BECKER- Directrice.

Renseignements: 04 42 29 02 35.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Carnet de santé
- Livret de famille
- Certificat d'inscription pour les petites sections et les nouveaux arrivants sur la commune (dossier à retirer au service des Affaires Scolaires avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants



Il est important que tous les enfants soient présents le jour de la rentrée afin de valider l'inscription.

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GROUPE SCOLAIRE ALBERT JOU! Y

Les listes des élèves répartis dans les classes seront affichées devant l'école mercredi 1er septembre à partir de 17h.

La Municipalité prend en charge toutes les fournitures scolaires remises aux élèves à la rentrée. La dotation de la commune allouée par enfant est de 54€.

La rentrée scolaire aura lieu le **jeudi 2 septembre** pour tous les élèves à 8h20. 390 élèves sont attendus répartis dans 16 classes.

Les parents des élèves des classes de Cours Préparatoire pourront, le jour de la rentrée, entrer dans l'école avec leurs enfants. Les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 effectuent seuls leur rentrée.

Les inscriptions pour les nouveaux élèves sur la commune se feront du **lundi 23 au vendredi 27 août 2021** à l'école auprès de M. Philippe COMBES – Directeur, sur rendez-vous au 04 42 29 02 19.

Avant de passer à l'école, les parents voudront bien prendre connaissance des modalités d'inscriptions affichées devant l'école et en mairie.

Ils se rendront ensuite à l'école où ils seront accueillis par le directeur ou la secrétaire. La pré-rentrée se déroulera le mardi 31 août et le mercredi 1<sup>er</sup> septembre pour les enseignants. Ces jours-là, le directeur ne recevra aucun parent.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Certificat d'inscription pour les CP et les nouveaux arrivants sur la commune (dossier à retirer au service des Affaires Scolaires avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- Carnet de santé, livret de famille
- Livret scolaire et certificat de radiation (pour les élèves entrant au CE1, CE2, CM1 et CM2)
- Autorisation écrite de M. le Maire pour les enfants n'habitant pas la commune.

#### Dès le premier jour de la rentrée, jeudi 2 septembre 2021 :

- La garderie du matin sera opérationnelle de 7h30 à 8h20. Celle du soir fonctionnera de 18h à 18h30.
- L'étude sera prise en charge par les enseignants de 16h30 à 18h.
- Le restaurant scolaire accueillera les élèves à partir de 11h30, les menus seront affichés.

Les parents veilleront, dès le premier jour de classe, à bien préciser à leur enfant s'il reste à la cantine à 11h30, à l'étude après 16h30 et éventuellement à la garderie après 18h.



EXTENSION
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
ALBERT JOULY
SAMEDI 4 SEPTEMBRE A 11H

En présence de Monsieur le Maire, du Conseil Municipal, du directeur de l'établissement et de l'équipe enseignante.

Création de 2 salles de classe supplémentaires et d'une salle réservée aux enseignants, sur une superficie de 215 m². Ce projet a été conçu et dirigé par l'Agence d'Architecture roussetaine MSA.

Le montant du chantier s'élève à 573 340 € dont 50 % sont pris en charge par la Métropole Aix- Marseille-Provence.

#### À SAVOIR

Les entrées se font à 8h20 par le portail principal, à 13h30 par la porte vitrée. Le Directeur et les enseignants de service y accueillent les élèves

Les sorties des classes de CP se font par le portail vert de secours à 11h30 et 16h30 afin de faciliter et de sécuriser la restitution des élèves à leurs familles.

Les sorties des classes de CE1 et CE2 se font par la porte vitrée, côté bureau du directeur, à 11h30 pour les élèves ne restant pas à la cantine, à 16h30 pour les élèves ne restant pas à l'étude.

Les sorties des classes de CM1 et CM2 se font par le grand portail vert d'entrée du matin.

IMPORTANT: si votre enfant est inscrit, mais doit être absent le premier jour de classe, ne manquez pas d'en avertir les directeurs des établissements. Administrativement, les élèves absents sans justificatif le jour de la rentrée sont rayés des effectifs. Attention: Aucune inscription le jour de la rentrée.

## **COLLÈGE** JEAN ZAY

Cette année, l'équipe du Collège Jean Zay sera composée de : Mme Yamina CHALABI : Principale / Anne-Marie THUILLIER : Principale Adjointe/Laurence ELIAS : Adjointe Gestionnaire / Christelle BLONDEAU : Conseillère Principale d'Éducation / 40 Professeurs et 30 Agents non enseignants.

À la rentrée 2021, le collège compte : 6 classes de 6° dont une avec un enseignement bilangue anglais/allemand, 5 classes de 5°, 5 classes de 4°, 5 classes de 3° et 1 classe ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire).

#### **LANGUES VIVANTES**

La langue vivante 1 est l'Anglais.

Langues vivantes 2 enseignées en classes de  $5^{\rm e}$  -  $4^{\rm e}$  et  $3^{\rm e}$  : allemand – espagnol et italien.

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ : latin et grec.



Les photos de classe seront faites le jeudi 23 septembre 2021 pour toutes les classes.

Les livres sont prêtés par le collège aux élèves et devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire.

L'achat des fournitures scolaires (listes consultables sur le site du collège) est à la charge des familles.



#### Jeudi 2 septembre 2021

de 9h à 13h50 : accueil des élèves de  $6^{\rm e}$  et de l'ULIS par les professeurs principaux et l'équipe pédagogique.

**9h30 :** accueil collectif des parents qui le souhaitent dans le respect des règles sanitaires.

12h: sortie des élèves externes.

Transports scolaires prévus pour une arrivée des élèves à 9h et un départ du collège à 13h45.

Les parents des élèves de 6° seront accueillis le lundi 6 septembre à 17h15 par l'équipe pédagogique de chaque classe.

**De 14h à 17h :** accueil des élèves de  $5^{\rm e}$  par les professeurs principaux et l'équipe pédagogique.

 $\textbf{14h30:} \ \text{accueil collectif des parents qui le souhaitent dans le respect des règles sanitaires.}$ 

Transports scolaires prévus pour une arrivée des élèves à 13h45 et un départ du collège à 17h10.

Les parents des élèves de 5° seront accueillis le lundi 6 septembre à 17h15 par l'équipe pédagogique de chaque classe.



#### Vendredi 3 septembre 2021

**9h à 12h :** accueil des élèves de  $4^{\rm e}$  par les professeurs principaux et l'équipe pédagogique.

**9h30 :** accueil collectif des parents qui le souhaitent dans le respect des règles sanitaires.

Transports scolaires prévus pour une arrivée des élèves à 9h et un départ du collège à 13h45.

Les parents des élèves de 4° seront accueillis mardi 7 septembre à 17h15 par l'équipe pédagogique de chaque classe.

**De 13h55 à 17h :** accueil des élèves de 3<sup>e</sup> par les professeurs principaux et l'équipe pédagogique.

**14h30** : accueil collectif des parents qui le souhaitent dans le respect des règles sanitaires.

Transports scolaires prévus pour une arrivée des élèves à 13h55 et un départ du collège à 17h05.

Les parents des élèves de  $3^{\circ}$  seront accueillis le mardi 7 septembre à 17h15 par l'équipe pédagogique de chaque classe.

REPRISE DES COURS LE LUNDI 6 SEPTEMBRE SELON L'EMPLOI DU TEMPS DE LA CLASSE.

# PÉRISCOLAIRE GARDERIE

L'accueil périscolaire comprend la garderie du matin et du soir ainsi que l'étude surveillée. Elle est organisée à l'initiative et sous la responsabilité de la Municipalité dès le jour de la rentrée. L'inscription est obligatoire, auprès du service des Affaires Scolaires, contre une somme forfaitaire de 5€ par an et par enfant. **Le dossier est à télécharger sur le site de la ville ou à retirer au préalable.** Aucun enfant ne sera accepté s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription.

#### Prévoir le goûter de l'enfant.

#### **ÉCOLE MATERNELLE**

- Matin de 7h30 à 8h15 .
- Soir ouverture jusqu'à 16h45 à 16h50 puis de 17h15 à 17h20 et de 17h45 à 17h50.
   À partir de 18h, l'accès sera permanent jusqu'à 18h30 pour les parents. En dehors de ces horaires d'ouverture, les parents ne peuvent pas récupérer leur(s) enfant(s).

#### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

- Matin de 7h30 à 8h20.
- Étude de 16h30 à 18h : ouverture à 17h, 17h30 ou 18h.
- Soir de 18h à 18h30 : l'accueil se déroule sur l'école maternelle.

Les parents doivent signaler la présence de leur(s) enfant(s) à l'étude et à la garderie du soir, et l'heure de sortie (17h-17h30-18h18h30) au plus tard la veille avant 23h59 sur le portail famille ou le jour même avant 9h auprès du service des Affaires Scolaires.

La liste des enfants inscrits est remise chaque jour au directeur de l'école au plus tard à 9h30.

Il est rappelé aux familles que ces horaires doivent être impérativement respectés.

#### **NE PAS CONFONDRE ÉTUDE ET GARDERIE:**

- **l'étude** est assurée par les enseignants de l'école de 16h30 à 18h,
- la garderie est assurée par le personnel communal de 18h à 18h30.

Dès le 1<sup>er</sup> jour de classe, vous veillerez à bien préciser à votre enfant s'il reste à la cantine à 11h30, à l'étude à 16h30 et à l'accueil du soir.



Une inscription occasionnelle est possible. Les parents devront le signaler par écrit à l'enseignant auprès de l'ATSEM pour la maternelle et au Service des Affaires Scolaires au plus tard avant 9h.

Renseignements Service Jeunesse 04 42 99 20 66/67

Responsable Temps périscolaire Sandrine LEDOUX 06 29 49 79 39



## **GRATUITS ET POUR TOUS**

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le transport scolaire pour tous les élèves de maternelle, élémentaire, lycéens et apprentis sur le territoire du Pays et d'Aix et sur Marseille. Les inscriptions se font, avant la rentrée scolaire, en ligne sur le site internet de la Métropole https://www.transports-scolaires.ampmetropole.fr.

#### PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRÈS DU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Pour les renouvellements, si la situation familiale est identique à l'année précédente :

- Justificatif de domicile : les factures d'opérateurs téléphoniques ne seront pas acceptées ; uniquement des pièces récentes (moins de 3 mois) telles que quittances de loyer, factures EDF ou de consommation d'eau, avis d'imposition 2020, taxe d'habitation 2020.
- Carte de transport de l'année scolaire 2020/2021

Pour les nouveaux inscrits ou pour les renouvellements comprenant un changement de situation familiale :

- Justificatif de domicile (comme mentionné ci-dessus)
- Une photo d'identité et une pièce d'identité de l'élève
- Certificat de scolarité
- Bourse s'il y a lieu
- Livret de famille
- Carte de transport de l'année scolaire 2020/2021 (pour les renouvellements)

#### Site d'information : www.lepilote.com Numéro Indigo : 0800 710 588 (gratuit).

Les parents qui ne peuvent pas accéder à ce service en ligne pourront inscrire leurs enfants auprès du service des Affaires Scolaires chemin de la Tuilière.

#### MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Leservice reste gratuit, la municipalité prenant cette dépense à sa charge et permettant aux familles une économie de 60€ (par an et par enfant). Aussi il est important de n'inscrire que les enfants qui utilisent régulièrement ce service. Si la condition d'assiduité au service n'est pas respectée, l'élève sera exclu du transport scolaire pour l'année en cours. Les places sont limitées par un quota.

Pour finaliser l'inscription faite en ligne et retirer les tickets de transport, il est impératif de se présenter au Service des Affaires Scolaires. Il faudra également remplir et signer une décharge parentale pour la descente du bus le soir et un document engageant l'utilisation du service transport au minimum 3 fois dans la semaine en raison de la gratuité.

#### LYCÉENS ET APPRENTIS

Tous les lycéens et apprentis non rémunérés scolarisés sur le Territoire du Pays d'Aix et sur Marseille pourront bénéficier de la gratuité du transport grâce à la prise en charge du coût de la carte de transport scolaire par la Ville. Les familles économisent ainsi pour l'année 60 € par enfant.

Les frais de la RTM, soit 220€ (gare Saint-Charles vers les établissements marseillais), sont pris en charge par la Commune.

Une carte à puce est délivrée à chaque élève. Afin qu'elle soit opérationnelle pour la rentrée prochaine, il est impératif de se réinscrire.

À défaut, la carte sera désactivée.

Les abonnés conservent leur carte de transport. Elle sera adressée directement au domicile des nouveaux inscrits.

Ces inscriptions doivent être faites avant au plus tard le 18 août 2021.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photo d'identité de l'élève
- Justificatif d'imposition sur la commune Le certificat de scolarité devra être fourni au service des Affaires Scolaires impérativement avant fin septembre
- Attestation de bourse pour les élèves boursiers. Les étudiants et apprentis rémunérés qui voyagent en train ou bus peuvent faire la demande d'une carte Zou au tarif de 90€ par an auprès de la Région Sud www.zou.maregionsud.fr.

Les étudiants et apprentis ne pouvant pas bénéficier d'un moyen de transport de la Métropole Aix-Marseille se verront allouer, sans condition de ressources :

- une somme forfaitaire de 152€, pour ceux scolarisés dans les établissements marseillais et hors département,
- une somme de 100€ pour ceux scolarisés sur le Territoire du Pays d'Aix.

Cette aide sera versée aux familles par le Centre Communal d'Action Sociale (relevé d'identité bancaire au nom de l'élève, certificat de scolarité, justificatif de domicile de moins de 3 mois). Dossier à retirer au service des Affaires Scolaires à partir du 1er septembre 2021.

Service des Affaires Scolaires : 04 42 99 20 67



## MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Pass Métropole senior ou étudiant transport en illimité pour 1€/jour

Depuis le 1er juillet 2019, les seniors de plus de 65 ans ou les jeunes de moins de 26 ans (étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou en service civique) bénéficient du Pass Métropole à 30,40€/mois ou 364,80€ à l'année. Le Pass Métropole est un abonnement unique pour circuler en illimité dans tous les bus et les cars des réseaux métropolitains.

Toutes les informations sur le site le Pilote, lepilote.com



Inscription annuelle au service des Affaires Scolaires. Le dossier d'inscription est à retirer au service des Affaires Scolaires ou à télécharger sur le site de la ville **www.rousset-fr.com**, rubrique éducation et jeunesse – école primaire.

La cantine est réservée aux enfants fréquentant les écoles de Rousset. L'inscription est obligatoire pour la durée de l'année scolaire. Aucun enfant ne sera accepté s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable.

Les enfants qui ont fréquenté le restaurant scolaire durant l'année 2020/2021 doivent solliciter leur réinscription.

Le restaurant scolaire est ouvert dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée.

Prix du repas : 1,60 € (pas d'augmentation de tarif cette année encore). Si l'inscription a été faite hors délai, le repas sera tarifié à 2,40 €. Tout repas pris sans réservation sera majoré de 100 % soit 3,20 €.

Les parents n'ayant pas réglé les factures de cantine dues de l'année 2020/2021 ne pourront pas réinscrire leurs enfants. La réservation des repas s'effectue en ligne, via le Portail Familles ou auprès du service des Affaires Scolaires, au plus tard le mardi pour les repas de la semaine suivante.

#### **PAIEMENT DES REPAS**

Le paiement des repas s'effectue en ligne, au moment de la réservation, sur le Portail Familles ou par chèque bancaire ou espèces auprès du service des Affaires Scolaires.

#### **AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX**

Les parents des enfants présentant un trouble de la santé (allergies, intolérances alimentaires, épilepsie, asthme, diabète...) doivent mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) avec le responsable de la cantine et les directeurs d'écoles en présence du médecin scolaire. Seuls les enfants ayant un P.A.I. et dont les 2 parents travaillent seront acceptés.

#### **EXONÉRATION**

Pour les familles de 3 enfants scolarisés à charge (ou plus), non imposables avant toute déduction fiscale, une exonération pour un enfant sera appliquée après une étude du dossier par le Centre d'Action Sociale (CCAS).

Les familles devront retirer le dossier à partir du **23 août** auprès du Service Social (bât. 2 – résidence les Vignes Rue Marie Mauron).

Pour toute autre demande d'exonération, les dossiers seront étudiés par la commission.

#### PIÈCES À JOINDRE

- Avis d'imposition 2021 (revenus de 2020).
- Livret de famille.
- Justificatif des revenus du foyer.
- Quittance de loyer.
- Certificat de scolarité pour les plus de 16 ans.

# **SOUTIEN SCOLAIRE**

La Municipalité propose un «Atelier de Culture Générale» aux écoliers et collégiens.

Son fonctionnement est basé sur l'aide de bénévoles, d'instituteurs à la retraite et d'étudiants. Les résultats obtenus depuis sa mise en place au cours de ces dernières années ont permis aux jeunes roussetains d'améliorer leur niveau scolaire. Les enfants ont su mettre à profit l'aide qui leur est apportée!

Les matières générales de primaire, d'anglais, de mathématiques et de français, niveau collège, y sont abordées de façon ludique. La fréquentation de cet atelier à la Médiathèque est exclusivement réservée aux Roussetains.

Inscriptions au service des Affaires Scolaires.

#### PIÈCES À FOURNIR

Justificatif de domicile de moins de 3 mois et certificat de scolarité.

#### **IMPORTANT**

Nous cherchons des intervenants bénévoles pour assurer le soutien scolaire des enfants. N'hésitez pas à vous proposer si vous en avez l'envie et un peu de temps libre à leur accorder!

À SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE SUR WWW.ROUSSET-FR.COM, FACEBOOK, TWITTER ET INSTAGRAM MAIRIE DE ROUSSET

# ALLOCATIONS DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

**PRINCIPE :** Pour la rentrée 2021, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP. Elle permet de les aider à financer les dépenses de la rentrée. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### **CONDITIONS DE RESSOURCES DE LA FAMILLE**

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond qui dépend du nombre d'enfants à charge.

Pour la **rentrée scolaire 2021,** le revenu net catégoriel de l'année 2019 sert de référence.

Plafonds de ressources 2019 en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2021	
Nombre d'enfants à charge	Plafond
1	25 319€
2	31 162€
3	37 005€
Par enfant supplémentaire	Ajouter 5 843€

Si les ressources dépassent de peu le plafond applicable, une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus sera versée.

Les montants de l'ARS versés pour la rentrée 2021	
Âge	Montant
6-10 ans	370,31€
11-14 ans	390,74€
15-18 ans	404,28€

Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez télécharger un formulaire dans la rubrique de la CAF «les services en ligne/faire une demande de prestation/allocation de rentrée scolaire. L'imprimer et le renvoyer rempli à votre CAF. Si vous êtes allocataire et si vous y avez droit, l'ARS est versée automatiquement pour vos enfants qui auront de 6 à 15 ans le 31 décembre suivant la rentrée.



Vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire si votre enfant entre en CP en septembre, mais n'aura 6 ans qu'en 2022. Les étudiants âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2005 inclus) à partir de mi-juillet devront déclarer leur scolarisation ou leur apprentissage pour la rentrée 2021 dans la rubrique « Mon Compte » sur caf.fr ou à partir de l'application mobile « Caf-mon compte »

#### **DATE DE VERSEMENT**

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée fin août. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, vous devez déclarer en ligne au préalable que votre enfant est scolarisé. Si votre enfant est confié par le juge à l'aide sociale à l'enfance (Ase) ou à un service/ établissement sanitaire ou d'éducation, son allocation de rentrée scolaire ne vous sera pas versée. La somme sera conservée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle sera versée à votre enfant, à sa demande, par la Caisse des Dépôts quand il sera majeur. Cette épargne est destinée à l'accompagner dans son autonomie.

En savoir plus sur le site de la Caisse des dépôts et Consignations.



Renseignements: 0810 25 13 10 www.caf.fr

# **PÔLE JEUNESSE**

#### **POINT JEUNES**

Le Point Jeunes accueille les adolescents, à partir de 11 ans, pour des activités de loisirs et de réalisations de projets divers.

Réouverture à partir du mercredi 1er septembre 2021.

#### HORAIRES EN PÉRIODE DE TEMPS SCOLAIRE

- Lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.
- Mercredi de 8h30 à 18h30.
- Le week-end en fonction des manifestations programmées.
- Tout au long de l'année, l'équipe propose de multiples activités, sorties et projets.

#### HORAIRES EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES (SAUF NOËL ET AOÛT)

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- En soirée, selon la programmation.

#### INSCRIPTIONS

Adhésion annuelle de 5€, à laquelle s'ajoutera une participation, selon les activités proposées.

#### PIÈCES À FOURNIR

- Carnet de santé de l'enfant.
- Attestation d'assurance scolaire responsabilité civile individuelle et corporelle obligatoire.
- Fiche sanitaire et règlement intérieur à récupérer au Point Jeunes .

#### CENTRE LOISIRS

Le Centre de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 10 ans, les mercredis toute la journée et les vacances scolaires (sauf Noël et août). Durant les vacances scolaires, l'accueil des enfants se fait de 8h à 9h et le départ de 16h30 à 18h.

#### Réouverture du centre aéré mercredi 1er septembre 2021.

La fiche de renseignements est à retirer au bureau du Pôle Jeunesse.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Carnet de santé de l'enfant.
- Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle et corporelle.
- Fiche de renseignements unique 2021-2022 (à retirer au service jeunesse).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après validation des dossiers, les réservations sont à effectuer sur le Portail

Familles du site de la Ville durant le mois d'août, et à la rentrée à partir du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 au Bureau du Pôle Jeunesse.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de la CAF. Il existe différentes tranches :

1,35€ - 2,70€ - 3,60€ - 4,05€ - 6,30€ - 7,20€ - 8,10€ - 9€ - 9,90€ - 10,80€ - 11,70€

#### RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Bureau du Service Jeunesse Centre Aéré : Chemin de la Tuilière – CD56

#### Centre Aéré et Point Jeunes :

04 42 99 20 60 ou 06 03 27 41 19

clsh@rousset-fr.com pointjeunes@rousset-fr.com



## DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Les policiers municipaux surveillent l'entrée et la sortie des écoles. Les agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) sont présents à toutes les entrées et sorties scolaires.

#### **ÉCOLES**

Matin: 8h15-8h40 Midi: 11h25-11h35 Après-midi: 13h15-13h35 Soir: 16h15-16h40

#### COLLÈGE

Matin: 7h50-8h05 Après-midi: 15h45-16h05 Soir: 16h50-17h10 Mercredi midi: 12h-12h15

#### LE DÉPOSE-MINUTE : une solution de sécurité et de fluidité.

La zone dépose-minute, à l'entrée du parking Albert Jouly, est réservée pour un très court arrêt (montée ou descente du véhicule) pour laisser la place aux véhicules suivants et non pour un stationnement. Elle permet de désencombrer les abords de l'école maternelle aux heures d'entrée et de sortie des élèves. La circulation des véhicules gagne en fluidité et l'accès des élèves à l'établissement est plus sécurisé.

Si vous souhaitez accompagner vos enfants jusque devant les portails des écoles, vous devrez utiliser les stationnements du parking des écoles.

37 emplacements situés dans la partie sise à l'angle du parking, contiguë au chemin de la Tuilière et de l'avenue Alard sont réglementés en zone bleue du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sans interruption et le samedi de 8h à 12h. Stationnement limité à une durée d'une heure. Les emplacements réservés aux personnes disposant d'une carte d'invalidité sont exemptés de cette réglementation ainsi que le dispositif de dépose-minute.





#### **NOUVEAU PARKING AVENUE LOUIS ALARD**

Un parking de 125 places vient d'être créé, tout proche des établissements scolaires, du gymnase Roger et Jacky Peisson, des commerces et du centre-ville. Il comprend 4 places PMR et une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le coût des travaux s'élève à 269 800€ financé à 45% par le Département, 27,5% par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le reste à la charge de la commune.

Le parking Saint-Marc, situé non loin de là, dispose de 65 places de stationnement proches des commerces de l'avenue Louis Alard et des écoles maternelle et primaire.

## VACANCES SCOLAIRES 2021-2022

ZONE B		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021	
Toussaint	Samedi 23 octobre 2021 Lundi 8 novembre 2021	
Noël	Samedi 18 décembre 2021 Lundi 3 janvier 2022	
Hiver	Samedi 5 février 2022 Lundi 21 février 2022	
Printemps	Samedi 9 avril 2022 Lundi 25 avril 2022	
Début des vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022	

## INFOS PRATIQUES

#### **NUMÉROS UTILES**

Service des Affaires Scolaires : Associations de parents 04 42 99 20 66/04 42 99 20 67 Cantine scolaire: 04 42 58 19 17

Multi-accueil Trampoline:

04 42 53 27 55

Les Frimousses : 04 42 53 38 63 École maternelle: 04 42 29 02 35

École élémentaire Albert Jouly: 04 42 29 02 19

Collège: 04 42 29 00 40 Service Jeunesse (Point Jeunes

- Centre de Loisirs):

04 42 99 20 60

Service social: 04 42 65 08 16

## d'élèves :

• Fédération des Conseils des Parents d'Élèves (FCPE) : Écoles maternelle et primaire : fcpeprimaire.rousset@gmail.com

Collège Jean Zay :

fcpe.jeanzay13@gmail.com

- Association Indépendante de Parents d'Élèves du Collège de Rousset (A.I.P.E.C.R):
- assindepcollegejeanzay@gmail.com • Génération école :
- generationecole@gmail.com



## LES BANNETTES. ROUSSET/LE CANET DE MEYREUIL

Le Département des Bouches-du-Rhône a lancé une vaste opération de requalification de la structure de chaussée de la RD7n sur 15km du Canet de Meyreuil à la limite du Var. La RD7N supporte un trafic journalier de 11 000 à 16000 véhicules avec 5% de poids lourds. Avec un tel trafic, la chaussée se dégrade. Il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir pour prolonger sa durée de vie.

Une première phase du chantier s'est déroulée en 2020 entre le Var et les Bannettes à Rousset. La 2e phase est sur le point de démarrer (juillet) entre Rousset et Meyreuil. La section concernée s'étend du giratoire du Canet de Meyreuil à l'entrée des Bannettes à Rousset.

Ces travaux nécessitent la neutralisation d'une partie de la chaussée. À partir du mois de juillet 2021, la circulation sera maintenue uniquement dans le sens Var/Aix-en-Provence. Dans l'autre sens, aucune restriction de circulation ne sera mise en place entre les Bannettes et la limite du Var.

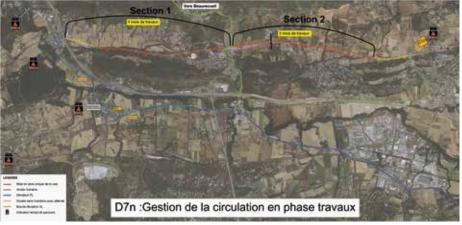
Par contre, la circulation sera interdite depuis le carrefour giratoire du Canet de Meyreuil. Seul l'accès aux riverains et aux commerces de la ZAC de la Cardeline sera maintenu. Une déviation sera mise en place dans l'autre sens par la RD6 à La Barque, vers St Maximin.

Le coût total de l'opération financée par le Département est de 11 000 000 €.

Sur ce chantier, le Département utilise des procédés innovants et respectueux de l'environnement retraitant l'enrobé existant (90% de matériaux recyclés et utilisant un liant pour la couche de surface conçu à base de dérivés de pin et en particulier de résidus de l'industrie du papier).

Les agrégats de chaussée sont totalement recyclés et en majorité sur place. Ces nouvelles techniques ont bien entendu un impact positif sur le bilan carbone.









## MODIFICATION ITINÉRAIRE DES BUS

et 6600 HAUTE VALLÉE DE L'ARC -GARDANNE

En raison des travaux sur la RD7n, et de la mise à sens unique dans le sens Rousset Les Bannettes Châteauneufle-Rouge vers le Canet de Meyreuil, les itinéraires retours sont modifiés à partir du 5 juillet 2021 et pour une durée de 4 mois.

Les arrêts «La Cardeline» et «Arsène Sari» ne pourront pas desservis. L'arrêt de report sera « École » à Châteauneuf. Pour les arrêts La Tuilerie, La Gavotte, La Geinette, Les Bannettes, Le Ribas et Peisson, vous serez déposé à l'arrêt «Les Écoles» à Rousset. Ensuite, il faudra prendre la ligne 160 en direction d'Aix ou emprunter la navette gratuite (du lundi au samedi de 9h à 21h - sauf jours fériés) à l'arrêt du Collège Jean Zay pour être déposé aux arrêts indiqués ci-dessus.

Il n'y a pas de changement dans le sens Trets - Aix.

Vous retrouverez toutes les infos sur les changements d'itinéraires des bus (scolaires et autres) sur le site de la Ville www.rousset-fr.com

À SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE SUR WWW.ROUSSET-FR.COM, FACEBOOK, TWITTER ET INSTAGRAM MAIRIE DE ROUSSET